




D7-MÉTAUX LOURDS ET MÉTALLOÏDES

PRÉPARATION DE L'ACHAT

Cette rubrique fournit des orientations sur le choix des produits contenant des **métaux lourds**.


ÉVALUATION DES IMPACTS LIÉS AU CYCLE DE VIE

Ce tableau présente une synthèse des impacts décrits dans la rubrique  **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*). Il n'indique pas l'«intensité» des impacts.

Exploitation des matières premières 	Transformation des matières premières 	Utilisation 	Élimination 
<ul style="list-style-type: none"> → Impacts environnementaux liés à l'extraction des minerais (déforestation, perturbations de la faune et de la flore, modifications à long terme du paysage, etc.) → Conditions de travail difficiles¹ et souvent non régulées dans les mines, travail des enfants, atteintes à la santé des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Consommation de combustibles non renouvelables → Émissions de substances toxiques, selon le processus industriel → Persistance des maladies professionnelles liées à l'exposition aux métaux lourds 	<ul style="list-style-type: none"> → Exposition à des substances toxiques (par exemple mercure, arsenic, cadmium) <p>Chaque métal a des effets différents. Pour plus de détails, voir la rubrique  Problématique de cette fiche (<i>version approfondie du guide</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Impossibilité de «détruire» les métaux lourds, qui ne peuvent qu'être transformés → Filière de revalorisation souvent peu économique, tri non garanti → Émissions de métaux lourds dans l'environnement si les produits les contenant sont incinérés ou mis en décharge → Manque de solutions de stockage à long terme → Problèmes de toxicité, persistance et bioaccumulation des métaux lourds rejetés dans l'environnement

Les transports entre les différentes étapes de fabrication entraînent une importante consommation d'énergie, des impacts sur le climat et des émissions polluantes pour l'air.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette rubrique présente quelques informations liées au marché, en complément à celles figurant dans la rubrique  **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*).

Convention de Minamata

Le **mercure** a de graves effets, tant sur la santé humaine que sur l'environnement. Depuis 2013, la convention de Minamata régleme nte l'utilisation de ce métal dans les produits, les mines et les usines. En adoptant cette Convention, les gouvernements se sont accordés sur un certain nombre de produits dont la fabrication, l'importation et l'exportation seront interdites d'ici 2020. Il s'agit des batteries, des commutateurs et relais, de certaines lampes fluorescentes compactes, des lampes fluorescentes à cathode froide et lampes fluorescentes à électrode extérieure, des savons et cosmétiques (produits visant à éclaircir la peau) et de certains appareils médicaux (thermomètres et tensiomètres).

¹ On entend par conditions de travail difficiles la violation d'un ou plusieurs des principes suivants: liberté syndicale, absence de travail des enfants, absence de travail forcé, égalité de traitement, rémunération équitable, temps de travail décent, santé et sécurité, sécurité sociale (selon la méthode d'analyse de cycle de vie social du PNUE).

QUE CHOISIR?

Cette rubrique présente quelques critères permettant de s'orienter dans le choix des produits contenant des métaux lourds.

Que choisir?

Préférer les produits sans **antimoine**, ni **arsenic**, **cadmium**, **chrome**, **mercure**, **nickel**, **plomb** ou **thallium**. Respecter les interdictions liées à ces métaux, selon les annexes de l'ORRChim²

Privilégier si possible les produits à base d'un seul métal par rapport aux mélanges de métaux ou aux composites métal-plastique

Comment vérifier?

→ Se référer aux fiches **C1 à C13** et aux tableaux de la rubrique **Problématique** de cette fiche (*version approfondie du guide*)

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche **E3-Bibliographie et webographie**

² Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim, du 18 mai 2005 (état au 1^{er} décembre 2014)